

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26.11.2024

Délib 2024.11/01 **Présentation des travaux envisagés pour l'Eglise par l'agence Ingénier'Y**

Madame le Maire présente M Francesco GUIDOBONI chargé de mission patrimoine rural au sein de l'agence Ingénier'Y et lui passe la parole pour la présentation des travaux envisagés pour l'église St Georges de Sonchamp.

L'Architecte du patrimoine a établi un diagnostic. Cette année nous pouvons démarrer les travaux d'entretien et de nettoyage comme prévu dans le carnet d'entretien. Un retard est à noter à cause des réductions budgétaires du Département. Le chantier doit être achevé avant le 31 mars 2025.

Le clocher nécessitera de plus gros travaux avec des études plus poussées car il s'agit de travaux et non pas de nettoyage.

La mairie s'engagera phase par phase. Elle n'aura pas de contrainte à continuer les travaux si elle ne le souhaite pas.

L'architecte sera le même pendant toute la durée des travaux.

Phase 1 – diagnostic du clocher : Mise à jour du diagnostic réalisé en 2015. Il ne faut pas le nier mais le remettre à jour car la situation a évolué. Ensuite réalisation d'une étude complète avec l'impact des antennes, vérification des fissures, plancher, sondages géotechniques à réaliser... Etude du taux d'humidité en complément car il y a beaucoup de remontées capillaires.

Des études de ce type peuvent coûter environ 40 000 euros HT.

Phase 2 - travaux de consolidations qui ne peuvent pas être estimés actuellement car il n'y a pas de diagnostic. Reprise de maçonnerie, de charpente, vérification de la couverture : 160 000 euros HT environ « hors surprise ».

Phase 3 - charpentes et couverture bas-côté nord sont en fin de vie. Il faudra intervenir. Réparation ponctuelle ou plus ? traitement bois de la charpente et réfection de la couverture 100 000 euros HT en attente de diagnostic.

La commune peut obtenir 80 % de subvention. Ingénier'Y accompagnera la commune dans les dossiers.

Il y aura une avance de trésorerie à prévoir en considérant la capacité d'auto-financement de la commune comme pour chaque opération de travaux. Le fait que l'église soit inscrite et non pas classée implique qu'il y aura un peu moins de subvention de la DRAC mais cela pourra être équilibré avec les aides du Département.

La procédure pour classer l'église est d'environ 2 ans. Les subventions ne seront pas rétroactives. La démarche sera faite mais, les travaux n'attendent pas pour démarrer. Un permis de construire devra être déposé pour la phase des travaux. En amont une présentation sera faite à l'UDAP et à la DRAC afin d'obtenir un avis positif.

Le défrichage du tour de l'Eglise a été fait par les services techniques, la municipalité les remercie. La première visite pourrait avoir lieu avant Noël sinon en janvier. Remerciements à M GUIDOBONI pour sa présentation.

Madame Le Maire ajoute que l'opérateur FREE paie la redevance sans opérer. Ils pourraient en demander le remboursement. L'opérateur n'a pas pu s'installer car la loi a changé entre la signature du contrat et maintenant. De nouvelles règles de sécurité s'imposent depuis l'incendie de Notre Dame. FREE avait déposé un Permis de Construire qui avait été accepté mais qui n'est plus conforme au niveau de la sécurité.

Délib 2024.11/02 **Approbation du Procès-verbal 10.10.2024**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, adopte à l'Unanimité le Procès-verbal rédigé par Patrick CLERIN, secrétaire de séance du conseil du 10.10.2024

Délib 2024.11/03 **Convention pour l'entretien de l'église**

Le Département a rédigé une convention dans le cadre du dispositif « entretien du patrimoine 2024-2028 » concernant un programme d'aide aux communes rurales pour l'entretien de leurs édifices historiques, que ces derniers soient protégés ou non au titre des monuments historiques. L'explication faite en amont de M GUIDOBONI reprend les termes de cette convention concernant l'entretien de l'église St Georges de Sonchamp.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DONNE** tout pouvoir à Mme Le Maire, pour signer, tout document se rapportant à ce dossier,

Délib 2024.11/04 **Convention de partenariat et de mise à disposition d'un agent pour le Chemin lis@ant**

La gestion du réseau étant très lourde, une décision a été prise par l'ensemble des communes adhérentes d'embaucher un agent afin de gérer l'administratif et d'être coordinateur réseau. Le partage financier doit être fait. Le Comité Social Territorial a validé l'embauche avec un avis favorable.

Vu le partage de temps chaque commune payera la même chose soit 2 383 euros chaque année. Cet agent supplémentaire ne fait pas parti des effectifs de la commune de Sonchamp. Le coût du nouvel agent viendra s'ajouter à la cotisation pour l'hébergement informatique de 887.65€ euros basée sur le nombre d'habitants. Nathalie, la bibliothécaire est à disposition, la municipalité la remercie car la bibliothèque fonctionne très bien.

- a) Demande d'accord pour signer la convention de partenariat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE tout pouvoir au Maire, pour signer, tout document se rapportant à ce dossier,

- b) Demande d'accord pour signer la convention de mise à disposition d'un agent pour exercer la mission de coordinateur réseau en lien avec la convention de partenariat du réseau de médiathèques « Chemin lis@nt » à hauteur de 1/10ème de 40% ETP pour l'ensemble du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE tout pouvoir au Maire, pour signer, tout document se rapportant à ce dossier,

- c) Demande d'accord pour signer la convention relative à la mise à disposition de d'un agent, pour y exercer la mission de référent administratif en lien avec la convention de partenariat du réseau des médiathèques « Chemin lis@nt », à raison à raison de 1/10ème de 10% ETP pour l'ensemble du réseau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE tout pouvoir au Maire, pour signer, tout document se rapportant à ce dossier,

Délib 2024.10/13	Questions diverses
-------------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- Inondations : 6 sites touchés sur la commune :
 - La Hunière : hameau le plus touché, est situé sur le bassin versant qui récolte le ruissellement des eaux venues des champs.
 - Greffiers : une portion de la rue de la Droue au niveau impasse à la sortie du hameau direction La Hunière.
 - Dans le bourg à l'entrée au niveau du Rond-Point, rue de la Libération, chemin de la genêtère. Point haut d'une parcelle en haut de la libération ce qui a entraîné des gravats dans le réseau pluvial
 - Chatonville débordement de la mare devant la ferme et du fossé.
 - Butte des bordes ruissellement du champ en face de la résidence qui n'a pas suivi le chemin habituel une maison inondée et des jardins.
- Le Coin du Bois : réseau saturé
Solutions apportées dans l'immédiat : en travaillant en collaboration avec la CART
- La Hunière : surélévation du chemin de la Vallée aux mouches vers le bois Guerre pour protéger à minima des inondations. Le fossé avec la vanne est une gestion qui incombe à la mairie avec les services techniques. La vanne est ouverte aujourd'hui car l'eau s'écoule doucement. Lorsqu'il y a de fortes pluies, la vanne doit rester fermée.
- Rue des chênes secs : le réseau d'eau devrait être continu mais il est en angle ce qui forme un obstacle. La CART prévoit les travaux en décembre pour remettre correctement cet avaloir.
- Le déversoir qui existe sur une parcelle ne fait plus effet car il est situé en plein champ privé et recouvert de terre. La mairie a demandé au propriétaire de la parcelle de remettre en état avec la pente en direction des chênes secs qui s'est engagé à le dégager au plus vite.

La mairie travaille sur des solutions rapides.

La Hunière Pourrait être envisagée la création d'un merlon doublé d'un fossé le long du chemin de la vallée aux mouches mais ce sont des travaux à plus long terme car le terrain est privé

Butte des bordes l'eau s'écoule dans le fossé ainsi que les drains qui arrivent. Il faudrait réaménager le fossé et la ravine qui n'existe plus que sur 4 mètres mais cela implique des interventions dans des terrains privés.

Un rendez-vous est prévu avec la société SVR le 6 décembre pour refaire des devis le curage des réseaux.

Un avaloir a été cassé à la Hunière mais la grille est partie dans le réseau avec la force de l'eau.

Curage des fossés : Chatonville a bénéficié d'un curage express. Les devis de la Cuma ont été reçus. Un autre devis sera demandé en remesurant les fossés.

La commune a la charge de l'entretien d'un fossé s'il est longé par un chemin rural. Si le fossé est dans un terrain privé, c'est au propriétaire de le gérer. Tout comme une rivière. Il faut trouver un moyen pour que tout le réseau soi entretenu.

La commune prévoit de fournir aux habitants, des sacs de sable qui seraient remplis aux services techniques. Ce qui permettraient de contrer le passage de l'eau. Si des personnes ne peuvent pas se déplacer (personnes âgées,

handicapées.) les services Techniques les rempliront pour eux. La commune pense s'équiper de barrières anti-inondations activées par l'eau et qui font 3 mètres de long. C'est une solution préventive pour que ce soit utilisable à l'instant T. Cela permettrait de dévier l'eau un peu comme à la rue de la Rémarde ou à la butte des bordes

M POULON pose la question de transmission de toutes les mesures mises en place et toutes les études faites actuellement à la prochaine municipalité. Mme Le Maire répond que tout sera recensé dans le Plan Communal de Sauvegarde.

- La mairie a choisi des solutions immédiates pour palier au maximum et rapidement aux épisodes pluvieux. En effet, les compétences de la commune restent limitées pour les travaux à long terme qui demandent des études plus poussées et plus longues.
- Les eaux de ruissèlements légalement personne ne les prend en charge. Mme le maire propose d'inviter le service GEMAPI lors d'un prochain Conseil Municipal afin d'avoir les explications au plus juste sur ce sujet.
- Lors des inondations plusieurs incivilités ont été relevées comme les automobilistes qui forçaient le passage alors que des barrières de rue étaient en place. Ces mêmes personnes déplaçaient la signalisation mais ne remettaient pas en place après leur passage. A noter également le fait d'enlever les plaques d'égouts sans les signaler afin de permettre l'évacuation plus rapide de l'eau s'évacue. Cette pratique est très dangereuse surtout lorsque l'eau se retire.
- Etat des routes après inondations : le blow patcher aurait dû passer pour combler les trous de la chaussée mais avec les conditions météo (pluie/ neige). Le camion passera au printemps car les routes sont trop mouillées. Un trou est signalé au niveau du château CEFP.
- Mme Isabelle VO VAN signale que Route du petit Loireux est endommagée sur les bas-côtés. Une discussion a lieu sur le poids des véhicules et la dimension des tracteurs.

Divers :

- Décès de Mme Coquantin la cérémonie a lieu demain à 10h en l'église st Georges à Sonchamp
 - Convention pour le collecteur de mobiles usagers : la charte a été signée lors du salon des maires
 - Téléthon samedi après-midi 14h à 17h au gymnase avec plusieurs activités sportives. Le Conseil Municipal des Enfants proposera une activité également. Les membres ont participé aux cérémonies du 11 novembre. Le CCAS offre le goûter.
 - CCAS : le conseil d'administration a eu lieu le 14 novembre. La marche d'octobre rose a été annulée pour cause d'inondation. Les convives et les membres restent très satisfaits du traiteur du repas du 11 novembre. L'atelier de cuisine avec « les insatiables » a beaucoup plu et sera certainement renouvelé.
- Le prochain voyage des seniors aura lieu le 9 juin 2025. La destination n'a pas encore été choisie.
Des rencontres et des goûters sont organisés tout au long de l'année. La date du marché aux plantes est fixée au 18 mai 2025. Les membres du CCAS ont attribué des colis Croix Rouge et des cartes cadeaux de fin d'année.

Un Ciné-débat aura lieu le 31 janvier 2025 à 20h30 avec la projection du film « Good Luck Algeria » et le 23 mars avec le film « la vache » tourné en parti à Sonchamp.

- Incivilités : des voitures non électriques et/ou non branchées stationnent sur les places au cabinet médical. Des verbalisations auront lieu.
- PNR : Marie-Alice LESAGE et Frank POULON ont assisté à la réunion sur le recensement des chemins ruraux. Différentes aides sont possibles en fonction des demandes : acquisition emprise foncière, liaison douce, valorisation du réseau ou la pose de barrière à l'entrée de chemin suite à un arrêté municipal. Un recensement a été fait à Chevreuse. C'est un travail intéressant car on redécouvre des chemins qui auraient « disparu » : forêt qui grandit, propriétaire qui s'est approprié tout ou partie d'un chemin, un géomètre doit être dépêché pour faire ce travail.
- Conseil d'école, le premier de l'année scolaire : bilan sur le nombre d'inscrits, modification du règlement de l'école et présentation de l'organisation pédagogique 2024/2025. Spectacle avec un partenariat avec un cirque. Chaque classe présentera au gymnase.
- Seasy : le comité syndical a eu lieu mercredi dernier : la redevance sur l'eau potable sera divisée en 2 : la consommation et la performance. Le tarif au m3 sera imposé par l'agence de l'eau et la redevance assainissement sera assujettie au rendement également. L'agence de l'eau en 2025 ne va pas appliquer une grande hausse mais en 2026 le tarif passera du simple au triple.
Le SEASY augmentera de 2.5% en 2025 et 2.5% en 2026 sur une facture globale (eau potable et assainissement) pour le SEASY afin de lisser et répercuter cette hausse.
- Prochain conseil municipal le 19 décembre à 19h30

Madame Le Maire souhaite conclure le Conseil Municipal par un écrit qui sera repris en partie dans le prochain bulletin.

Levée de séance à 21h40